

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 20
votants : 26
Absent : 1
Pour : 26
Contre :
Abstention :

N° 070/2016

OBJET : Urbanisme

**Construction d'une
école de type semi-
industrialisée.
Demande de
subvention à l'Etat
au titre de la DETR et
à la FNADT.**

L'an deux mille seize

le 11 du mois d'août à 18 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR /
Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise
DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Marc
GIMENEZ / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ/
Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA
PROCURATIONS : Nathalie DIGANI à Serge DIGANI/ Sophie ESPOSITO à Romain
BIANCHI/ Mélanie MORINI à Françoise DAMILANO/ Taoufik FATFOUTA à Philippe
JANIN/ Jean-Yves LESSATINI à Marc LEROY/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC à
Eddie DEGIOVANNI.

ABSENTE : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'abroger la délibération N°018/2016 relative au plan de
financement établi au 23 mars 2016,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant, la nécessité de réactualiser le plan de financement,
Conformément aux textes en vigueur,

Le Maire expose au Conseil municipal que par délibération du 16 décembre 2014,
reçue en préfecture le 29 décembre, le SILCEN a été désigné maîtrise d'Ouvrage
Déléguée des travaux cité en objet, d'un montant de 3 842 948€ HT.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire, pour le financement du
projet, de solliciter des subventions d'Etat au titre de la DETR 2016 et du FNADT.

Le Conseil municipal, où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

-Sollicite l'obtention d'une subvention d'Etat au titre de la DETR 2016,

-Sollicite l'obtention d'une subvention d'Etat au titre du FNADT,

Précise que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

-Subvention de l'Etat DETR 2016 : 300 000,00€

-Subvention de l'Etat FNADT : 300 000,00€

-Subvention au Conseil Départemental : 2 422 123,40€

-Subvention au Conseil Régional : 52 235,00€

(uniquement sur abords & salle d'animation rurale d'un montant de 174 117€ HT).

-Autofinancement communal : 768 589,60€

3 842 948,00 € HT

En conséquence, **il est décidé** au Conseil municipal :

D'abroger la délibération du 23 mars 2016

D'autoriser le Maire à solliciter les subventions dans le cadre de la DETR et du FNADT.

Compte-rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture le :
12/08/ 2016
et publication en mairie
le : 16/08/2016

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A DRAP
LES JOURS MOIS ET ANS QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

